

Mairie de Paris
Mairie (C)



**Est
Ensemble
Grand Paris**

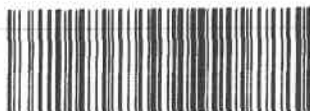
Pour le climat
et la justice sociale!

Urbanisme
quartier

08 JAN. 2024
DIRECTION DE L'URBANISME
Sous-Direction des Études
et des Règlements d'urbanisme
CS51388

121 avenue de France
75639 PARIS CEDEX 13

Anne HIDALGO
Maire de Paris
Hôtel de Ville –
Place de l'Hôtel-de-Ville
75196 Paris Cedex 4



A23CABM-162633

26/12/2023

Romainville, le 18 décembre 2023

Dossier suivi par : Yannick Duterte, Chef de projet planification secteur Faubourg -
Direction de l'Aménagement et des Déplacements (DAD) yannick.duterte@est-ensemble.fr
01:83.74:58.46

Réf : DDTE/2023/DAD/SLD/YD/034

Objet : Avis PPA d'Est Ensemble sur le PLU bioclimatique de Paris arrêté le 5 juin 2023

Madame la Maire,

Le projet de PLU bioclimatique arrêté par le Conseil de Paris le 5-9 juin dernier est un document stratégique d'importance pour le développement de notre métropole commune. L'Etablissement Public Territorial Est Ensemble est un partenaire privilégié et de longue date de la Ville de Paris et sur de nombreux sujets formalisés dans la convention 2021-2026, notamment le devenir des Portes en places métropolitaines de la Porte de la Villette à la Porte de Montreuil. Ainsi la Porte de Bagnolet fait l'objet d'un niveau très intégré de coopération institutionnelle qui fait aujourd'hui école. Par ailleurs la coopération entre Est Ensemble et Paris porte sur des sujets d'intérêt commun comme le devenir du boulevard du Périphérique en lien avec les autoroutes urbaines comme l'A3, la transformation du canal de l'Ourcq (charte du canal de l'Ourcq signée en 2014, contrat d'intérêt national signé en 2016, travail sur une nouvelle charte de gouvernance des canaux, déménagement du garage à bennes, élaboration d'un PPA...) et le déploiement du Grand Chemin.

Ainsi nous avons activement suivi le processus d'élaboration du PLU en participant aux différents Ateliers Territoriaux les 17 et 19 octobre 2022. Mes services ont transmis aux vôtres des remarques techniques au moment de l'élaboration de votre avant-projet, le 3 novembre 2022, mais il ne semble qu'aucune n'ait été prise en compte dans le projet arrêté. Vous trouverez ci-joint nos observations quant au PLU arrêté afin qu'elles figurent dans le dossier soumis à enquête publique.

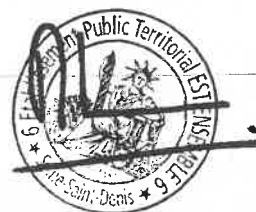
1/2

En effet, Est Ensemble n'a pas reçu de demande d'avis de Personne Publique Associée (PPA) de votre part mais vous conviendrez qu'Est Ensemble constitue un PPA naturel tout comme la Ville de Paris a ainsi été considérée comme PPA pour l'élaboration du PLUI d'Est Ensemble, sans qu'il soit nécessaire de l'acter par une procédure.

Je vous prie donc de bien vouloir accorder une attention particulière à notre avis ci-joint et vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Patrice BESSAC

Président d'Est Ensemble



Pièces jointes :

- *Annexe 1 : Avis d'Est Ensemble sur l'avant-projet des OAP*
- *Annexe 2 : Schéma OAP Paris Nord Est*
- *Annexe 3 : Schéma OAP Portes Est Parisien.*

Copies :

- *Laurent Baron, Vice-Président d'Est Ensemble à l'aménagement durable*
- *Gaylord Le Chequer, conseiller délégué au Faubourg*
- *Bertrand Kern, Maire de Pantin*
- *Lionel Benbarous, Maire des Lilas*
- *Tony Di Martino, Maire de Bagnolet*

2/2



Avis d'Est Ensemble sur le projet de PLU bioclimatique de Paris **arrêté le 5 juin 2023**

Pièces jointes :

Schéma OAP Paris Nord Est
Schéma OAP Porte de l'Est Parisien

Est Ensemble est engagé depuis 2019 dans des conventions de coopération avec la ville de Paris sur de nombreux sujets notamment en lien avec ses 3 territoires d'entraînement : Faubourg, Plaine de l'Ourcq et Parc des Hauteurs. Ce Territoire partage avec Paris le destin de l'évolution des portes en places et du Boulevard Périphérique, de la transformation du canal de l'Ourcq et du déploiement du Grand Chemin (ex-promenade des Hauteurs).

1. OAP lien métropolitain

Les objectifs stratégiques de l'OAP « Liens métropolitains » sont cohérents avec les objectifs du PLUI d'Est Ensemble :

1. La Lutte contre les grandes sources de nuisances et les risques liés aux grandes infrastructures pour améliorer la santé environnementale
2. Le renforcement de la continuité et de la lisibilité des parcours en s'appuyant sur les continuités paysagères métropolitaines
3. Le renforcement des porosités avec les communes limitrophes
4. La requalification des fonctions urbaines et la diversification des usages

Est Ensemble est en particulier concerné par les secteurs du Boulevard Périphérique et des canaux.

A ce titre nous avons des remarques sur le document graphique (remarques qui pourront être déclinées plus précisément dans les OAP sectorielle) :

- Faire figurer une liaison transport fluvial au niveau du canal de l'Ourcq (cf : remarque sur OAP sectorielle Paris Nord-Est)
- Introduire une double flèche verte « Végétaliser et apaiser les portes et places » à la Porte de Bagnole pour figurer la liaison paysagère entre le Parc des Guilands et les squares Séverine et Pyhton Duvernois passant par la rue des Champeaux à Bagnole.
- Mettre en cohérence le lien de la passerelle dans le prolongement de la rue Lucien Lambeau entre le figuré de la carte « Lien métropolitain » (en vert) et celui de l'OAP sectorielle Porte de l'Est Parisien (en orange).
- Faire figurer la volonté de franchissement du périphérique pour les modes doux dans la continuité de la rue de la République, côté Montreuil, vers le centre sportif Maryse Hilsz et le prolongement de la rue Paganini, côté Paris. Ce projet de franchissement figure dans l'OAP Faubourg du PLUI d'Est Ensemble (double flèche orange dans la légende « plus de lien »)

2. OAP sectorielles

Concernant les OAP sectorielles, il semble nécessaire qu'elles reflètent mieux les objectifs et les orientations présentées dans l'OAP « Liens métropolitains »

Sur l'OAP des Portes de l'Est parisien, il nous semble important d'insister sur la création de franchissements du périphérique et sur le développement des porosités entre Paris et les communes limitrophes. Sur l'OAP Paris Nord Est, il est primordial de faire figurer les enjeux et orientations urbaines autour du canal de l'Ourcq et d'élargir ainsi le périmètre de l'OAP. Enfin, nos propositions amènent à préciser certaines légendes (notamment concernant la biodiversité) ou à créer de nouveau figurés ou pictogrammes (comme pour le projet de navette fluviale, la réduction des nuisances atmosphériques ou la « transformation des portes en places »).

2.1 OAP sectorielle des Portes de l'Est parisien

Le schéma d'aménagement de l'OAP sectorielle des Portes de l'Est parisien nécessite d'être complété afin d'intégrer des orientations qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs de l'OAP « Liens métropolitains ».

Nous pensons notamment à la volonté « d'améliorer la continuité des parcours et les continuités paysagères métropolitaines », de « renforcer les porosités avec les communes limitrophes », de « favoriser le franchissement du boulevard périphérique », de « revaloriser les portes du territoire et les transformer en places urbaines », ou encore « prendre en compte les enjeux liés à la santé environnementale à proximité du périphérique parisien ».

Le Grand Chemin (ex-Promenade du Parc des Hauteurs et des Berges de l'Ourcq) est une boucle de 42 km qui reliera demain les 220 hectares d'espaces verts ouverts sur le territoire d'Est Ensemble, depuis Paris jusqu'à Fontenay et Rosny-sous-Bois. L'ambition est de constituer un « parc naturel urbain » dans l'est parisien. L'objectif d'offrir et valoriser un espace de respiration et de loisirs en augmentant la présence végétale sur son tracé, en facilitant l'accessibilité aux mobilités douces (piétons, cycles), en valorisant le paysage et ses points de vue ainsi qu'en créant de nouveaux espaces de loisirs.

A ce titre, nous avons identifié les enjeux et orientations suivants :

- Faire figurer les orientations du projet de la Porte de Bagnolet - Gallieni, notamment :
 - o **La volonté de créer un franchissement Est-Ouest pour les modes doux** dans le prolongement de l'avenue de la Porte de Bagnolet, côté Paris, vers le pôle multimodal Gallieni (lien orange sur le schéma ci-joint) ;
 - o **Le passage de la promenade du Parc des Hauteurs** dans le prolongement du parc départemental Jean Moulin - Les Guilands, côté Est Ensemble, vers le square Séverine, côté Paris (lien vert sur le schéma ci-joint, en lien avec l'ensemble du parcours de la promenade des hauteurs) ;
 - o **La volonté de transformer la Porte de Bagnolet par la couture du tissu urbain entre Paris et Bagnolet**, au-dessus du périphérique, en lien avec l'OAP « Liens métropolitains » qui parle de « transformer les portes en places urbaines » (créer un picto spécifique à mettre sur chacune des Portes) ;
 - o **La volonté de lutter contre les grandes sources de nuisances et les risques liés aux grandes infrastructures** pour améliorer la santé environnementale (picto nuisances

phoniques sur le schéma ci-joint ; créer des picto pour les autres types de nuisances notamment les nuisances atmosphériques).

- En complément du passage de la promenade du Parc des Hauteurs dans le projet de la Porte de Bagnolet - Gallieni, **faire figurer l'ensemble de la promenade côté Paris** en cohérence avec les études menées actuellement par les services de la Ville de Paris (liens verts sur le schéma ci-joint) ;
- **Faire figurer la volonté de franchissement du périphérique pour les modes doux dans la continuité de la rue de la République, côté Montreuil; vers le centre sportif Maryse Hilsz et le prolongement de la rue Paganini, côté Paris.** Ce projet de franchissement figure dans l'OAP Faubourg du PLUi d'Est Ensemble (lien orange sur le schéma ci-joint).
- **Prolonger légèrement les liens Est-Ouest à l'intérieur du territoire d'Est Ensemble** pour bien marquer les continuités avec les communes limitrophes à Paris (voir schéma ci-joint).

Par ailleurs, nous avons une question concernant le boulevard périphérique. Que signifie exactement l'orientation « requalifier le boulevard périphérique et ses abords » ?

1. OAP sectorielle Paris Nord-Est

Le canal de l'Ourcq et le lien qu'il représente avec le territoire d'Est Ensemble n'est pas du tout apparent dans l'OAP sectorielle Paris Nord-Est alors qu'il s'agit d'un axe structurant majeur pour nos deux territoires (transport, biodiversité, activités économiques, etc.).

Par ailleurs, la présentation de l'OAP sectorielle Paris Nord-Est indique la volonté de renforcer les activités économiques. A ce titre, il serait souhaitable d'identifier le port des bétonniers et les escales à péniche comme activité à préserver.

Enfin, la présentation de l'OAP « Liens métropolitains » indique la volonté d'intégrer « l'amélioration des continuités de parcours (...) et le développement des mobilités fluviales » et de « conforter la réappropriation des berges des canaux par les habitants ». Il est donc nécessaire d'ajouter un certain nombre d'enjeux concernant le canal de l'Ourcq.

Pour ces raisons, il nous semble essentiel de faire figurer dans l'OAP les éléments suivants :

- Le canal comme axe majeur des mobilités :
 - o **Faire apparaître les passerelles permettant de traverser le canal** (pont piéton T3b) et l'ambition d'améliorer ces traversées notamment pour les piétons et cyclistes (voir sur le schéma ci-joint avec la légende « voie piétonne et/ou cyclable à créer ou à modifier ») ;
 - o **Favoriser et renforcer les modes actifs le long du canal de l'Ourcq** (lien vert sur le schéma ci-joint) ;
 - o **Identifier le projet de navette fluviale** qui permettra de renforcer les liens intercommunaux entre Paris et Est Ensemble (lien bleu sur le schéma ci-joint) ;
- Le canal comme territoire productif à préserver :

- **Faire apparaître le port des bétonniers comme un secteur d'activité à préserver** (mettre le nom du site et le picto « préserver et développer l'activité productive », voir le schéma ci-joint) ;
- **Préserver les escales à péniches existantes** afin de maintenir et développer le transport et le fret fluvial (picto à créer et à placer) ;
- Le canal comme support de biodiversité :
 - **Identifier le canal comme une continuité écologique importante** (lien vert sur le schéma ci-joint ; compléter la légende en évoquant la biodiversité, voir ci-joint) ;
 - **Préserver l'espace vert sur lequel est implanté le Jardin 21** (picto vert « Renforcer la place de la nature » sur le schéma ci-joint) ;
- Le canal comme marqueur patrimonial à préserver :
 - **Afficher la Halle aux cuirs comme élément de patrimoine à conserver** (picto rouge « Mettre en valeur le bâti » sur le schéma ci-joint) ; Il s'agit d'un point de repère qui marque également le passage du canal.

Dans la continuité de ces remarques, **il apparaît nécessaire d'étendre l'OAP vers le sud afin d'intégrer le secteur du port des bétonniers**. Par ailleurs, nous nous interrogeons également sur l'opportunité d'étendre également l'OAP **vers le parc de la Villette** afin de faire apparaître la volonté d'améliorer les traversées du canal au sein du parc notamment pour les cyclistes. Voir proposition d'élargissement du périmètre de l'OAP sur le schéma ci-joint.

Il serait enfin souhaitable que la charte du paysage, des usages et de l'aménagement du canal de l'Ourcq, co-construite entre la ville de Paris, le conseil départemental de Seine-Saint-Denis et Est Ensemble, soit annexée au PLU de Paris tout comme il est annexé au PLUi d'Est Ensemble. En effet, cette charte représente le cadre et la vision commune de nos collectivités pour le développement du canal de l'Ourcq.

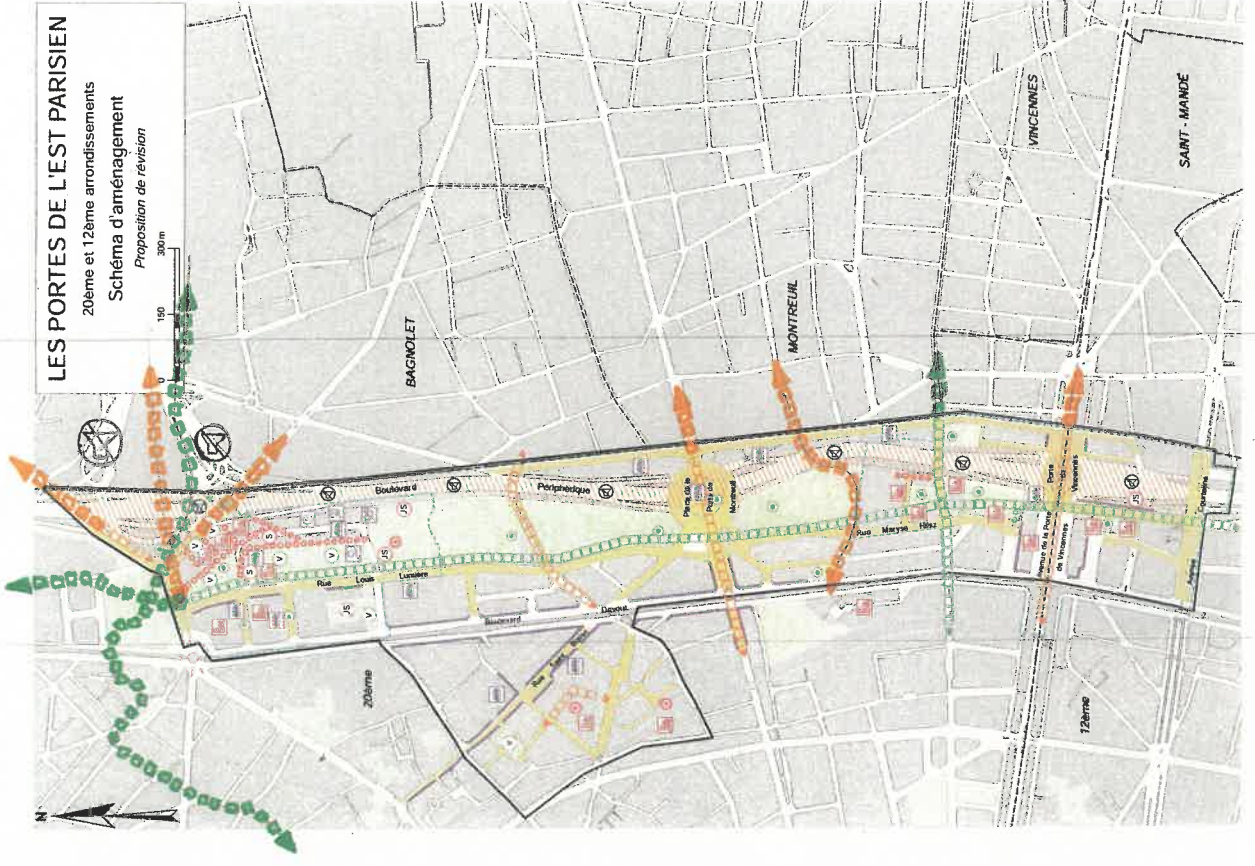
2. Secteur des abords du boulevard périphérique

Le règlement du projet de PLU bioclimatique arrêté évoque à plusieurs reprises un « secteur des abords du boulevard périphérique ». Cependant, nous n'avons pas trouvé de plan ou de document qui définit la taille et la localisation de ce secteur. Il nous semble essentiel de bien définir dans le PLU ce secteur important : il avait été évoquer une bande de 50 mètres de large centrée sur l'axe central du boulevard périphérique hors secteur d'OAP

Par ailleurs, au-delà de ce secteur d'inconstructibilité aux abords du boulevard périphérique qui nous semble aller dans le bon sens, il nous semble important de prévoir des dispositifs réglementaires qui permettent d'éviter d'avoir un front urbain continu et massif le long du périphérique qui ferait écran entre Paris et les communes limitrophes. Il est en effet nécessaire de développer les liaisons et les porosités visuelles et de ne pas édifier de « murs » marquant une séparation nette entre Paris et sa banlieue.

**LÉGENDE DES PIÈCES GRAPHIQUES DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)
DES PORTES DE L'EST PARISIEN**

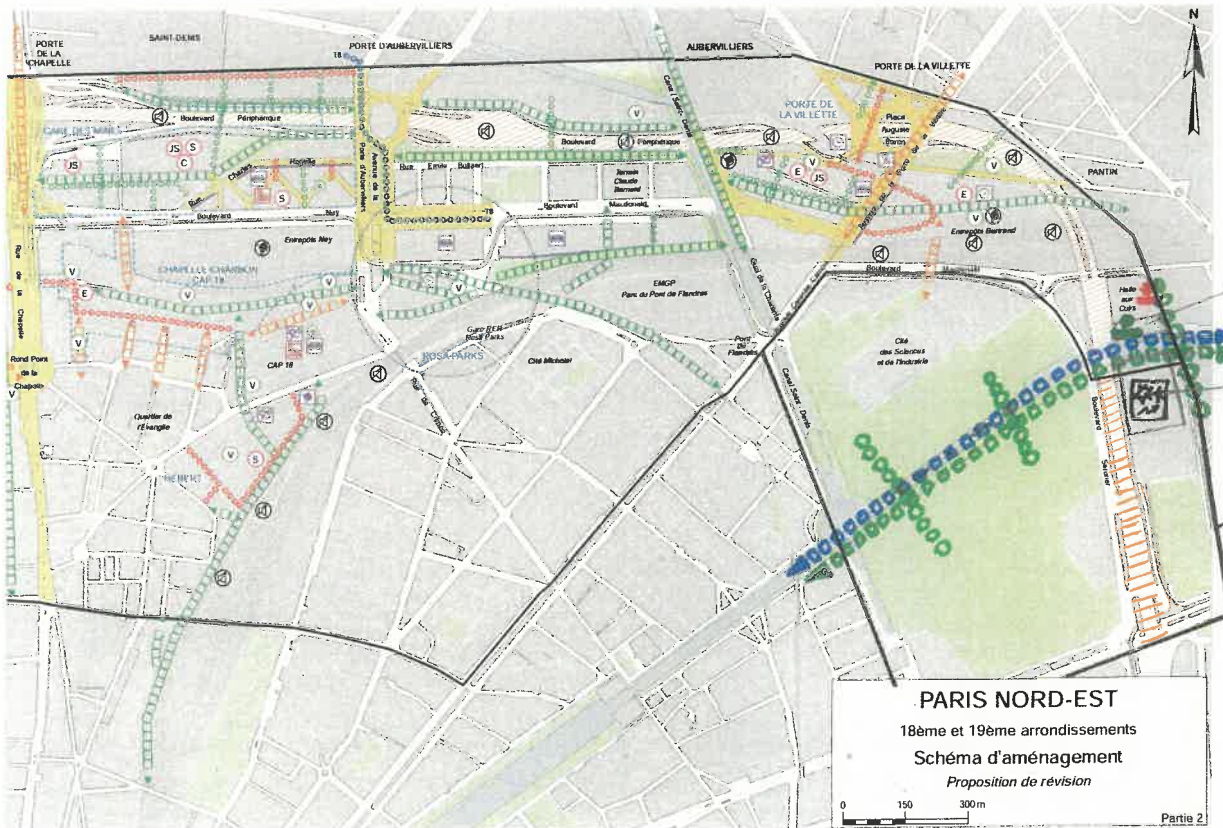
<p>Périmètres</p> <ul style="list-style-type: none"> Première de l'OAP Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) Secteur en attente d'un projet d'aménagement global 	<p>Liens</p> <ul style="list-style-type: none"> Aménager des espaces paysagers en faveur des circulations droites Disperser les quartiers et renforcer la continuité urbaine
<p>Cadre urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> Réhabiliter, restaurer les ensembles bâtis Requalifier le boulevard périphérique et ses abords Requalifier, mettre en valeur et végétaliser les espaces publics Renforcer la place de la nature Mettre en valeur le bâti 	<p>Équipements et espaces verts publics</p> <ul style="list-style-type: none"> Requalifier et mettre en valeur les équipements publics existants Équipements publics à créer, ou à modifier PROJETS 1. MUSEUMS 2. JARDINS ET SPAS 3. CULTURE, MUSÉE, CINÉMA 4. CENTRE DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES 5. SERVICES MUNICIPAL ESPACE VERTS PUBLICS À CRÉER, OU À MODIFIER 1. ESPACE VERT
<p>Infrastructures et activités et/ou ouvrages liés</p> <ul style="list-style-type: none"> Voie à créer, ou à modifier Voie piétonne et/ou cyclable à créer, ou à modifier Axe de stationnement vélos et modes doux Pôle d'échange intermodal à créer ou à restructurer Infrastructure de transports en commun à créer ou à moderniser Station métro / RER à l'étude Installations Logistiques Réduire les nuisances phoniques 	<p>Activités</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir, développer des usages temporaires Développer l'économie sociale et solidaire Préserver, développer l'activité productive Activer, requalifier les pieds d'immeuble Développer l'agriculture urbaine Équipement de logistique urbaine



LÉGENDE DES PIÈCES GRAPHIQUES DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

<p>Primitives</p> <ul style="list-style-type: none"> Périimètre de l'OAP Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) Secteur en attente d'un projet d'aménagement global 	<p>Libres</p> <ul style="list-style-type: none"> Aménager des espaces paysagers en faveur des circulations douces et de la biodiversité Désenclaver les quartiers et renforcer la continuité urbaine Développer les projets de navette fluviale 									
<p>Équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> Réhabiliter, restructurer les ensembles bâtis Requalifier le boulevard périphérique et ses abords Requalifier, mettre en valeur et végétaliser les espaces publics Renforcer la place de la nature Mettre en valeur le bâti 	<p>Équipements et espaces verts publics</p> <table border="0"> <tr> <td>REALISÉS</td> <td>Requalifier et mettre en valeur les équipements publics existants</td> <td>PROJETÉS</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Équipements publics à créer, ou à modifier</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Espaces verts publics à créer, ou à modifier</td> <td></td> </tr> </table> <p><small>E : ENSEIGNEMENT IS : BIEN-ÊTRE, LOISIRS ET SPORT C : CULTURE S : ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ F : CENTRALE DE TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS SM : SERVICES MUNICIPAUX</small></p> <p><small>V : ESPACE VERT</small></p>	REALISÉS	Requalifier et mettre en valeur les équipements publics existants	PROJETÉS		Équipements publics à créer, ou à modifier			Espaces verts publics à créer, ou à modifier	
REALISÉS	Requalifier et mettre en valeur les équipements publics existants	PROJETÉS								
	Équipements publics à créer, ou à modifier									
	Espaces verts publics à créer, ou à modifier									
<p>Infrastructures et services urbains</p> <ul style="list-style-type: none"> Voie à créer, ou à modifier Voie piétonne et/ou cyclable à créer, ou à modifier Aire de stationnement vélos et modes doux Pôle d'échange intermodal à créer ou à restructurer Infrastructure de transports en commun à créer ou à moderniser Station métro / RER à l'étude Installations Logistiques Réduire les nuisances phoniques 	<p>Activités</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir / développer des usages temporaires Développer l'Économie sociale et solidaire Préserver, développer l'activité productive Activer, requalifier les pieds d'immeuble Développer l'agriculture urbaine Équipement de logistique urbaine 									

120/



Jardin 2A
Pont des bétonnières
proposition d'élargir le périmètre de l'OAP.